

COMMUNE DE BUSCHWILLER**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER
DE LA SEANCE DU 12 AVRIL 2024**

Sous la présidence de Mme Christèle WILLER, Maire

Mme Christèle WILLER, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Elle ouvre la séance le douze avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures.

PRESENTS : Dominique BERRANG, Bernard BOEGLIN, Sabine BOUDOT, Jacques DUCRON, Cindy GREDER, Christine GUTH, Denise HECHT, Denis HUTTENSCHMITT, Estelle KROPP, Séverine VETTER, Yvon VOLLMER, Christian WEIGEL, Christèle WILLER

ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES : néant

ABSENTS NON-EXCUSES : néant

ONT DONNE PROCURATION :

Mathieu SCHLEGEL a donné procuration à Dominique BERRANG

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle THUET, secrétaire de mairie

Le quorum étant atteint, Mme le Maire invite l'assemblée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 19 FEVRIER 2024
2. ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT
3. ELECTION D'UN NOUVEAU CONSEILLER DELEGUE
4. ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE ELU DU CCAS
5. INDEMNITES DES ELUS
6. COMPTE ADMINISTRATIF 2023
7. COMPTE DE GESTION 2023
8. AFFECTATION DU RESULTAT 2023
9. APPROBATION DES RESULTATS CUMULES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
10. TAXES LOCALES 2024
11. BUDGET PRIMITIF 2024
12. PROVISIONS POUR RISQUES
13. ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE
14. AVENANT A LA CONVENTION CONCERNANT LE LOGEMENT DU CURÉ
15. ACHAT DE TERRAIN
16. VENTE DE TERRAIN
17. SIGNATURE DES AUTORISATIONS D'URBANISMES
18. DIVERS

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 19 FEVRIER 2024

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet du procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce dernier.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 19 février 2024 et le signe séance tenante.

2. ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération du 25 mai 2020 portant création de 4 postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération du 25 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par monsieur le préfet par courrier reçu le 21 février 2024,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 3^{ème} adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

Article 2 : Procède à la désignation du 3^{ème} adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Sont candidats : Mme Sabine BOUDOT

Nombre de votants : 14

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu : 14

Article 3 : Mme Sabine BOUDOT est désignée en qualité de 3^{ème} adjointe au maire.

3. ELECTION D'UN NOUVEAU CONSEILLER DELEGUE

Mme le Maire fait savoir que suite à l'élection de Mme S. BOUDOT en qualité d'adjointe au maire et après de nombreux échanges avec la municipalité, elle procédera à la nomination de Mme C. GUTH en qualité de conseillère municipale déléguée à la communication.

4. ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE ELU AU CCAS

Mme le Maire rappelle que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont des élus du conseil municipal. Le Maire étant Président de droit du C.C.A.S.

Suite à la démission de Mme M. ROUAULT il convient d'élire un nouveau membre élu au C.C.A.S.

Mme C. GUTH est candidate.

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de votants :14

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Nombre de bulletins blancs et nuls : 14

Nombre de suffrages exprimés :14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu : 14

Article 3 : Mme C. GUTH rejoint le conseil d'administration du CCAS en qualité de membre élu.

5. INDEMNITES DES ELUS

Vu les articles L.2123 20 à L.2123 24 1 du CGCT,

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu la décision du conseil municipal du 25 mai 2020 actant de l'élection du maire et de quatre adjoints,

Il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 1040 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 51,60%, celui de l'indemnité d'un adjoint titulaire d'une délégation de fonction ne peut dépasser 19.80% de ce même indice, et celui d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction ne peut dépasser 6% du même indice,

Il est proposé au conseil municipal

- 1°) de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation comme suit :
- maire : 48,40 % de l'indice 1027
 - adjoints : 16,60 % de l'indice 1027
 - conseillers municipaux titulaires d'une délégation : 4 % de l'indice 1027

- 2°) d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal

Après délibération, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le versement d'une indemnité de 48.40 % de l'indice 1027 au maire, de 16.60 % de l'indice 1027 aux adjoints, de 4 % de l'indice 1027 aux conseillers municipaux titulaires d'une délégation, et d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Nom	Prénom	Fonction	Indice individuel	%	Montant brut
WILLER	Christèle	Maire	1027	48,4	1 989,49 €
HECHT	Denise	1ère Adjointe	1027	16,6	682,35 €
HUTTENSCHMITT	Denis	2ème Adjoint	1027	16,6	682,35 €
BOUDOT	Sabine	3ème Adjointe	1027	16,6	682,35 €
BOEGLIN	Bernard	4ème Adjoint	1027	16,6	682,35 €
DUCRON	Jacques	Conseiller délégué	1027	4	164,42 €
GUTH	Christine	Conseillère déléguée	1027	4	164,42 €
KROPP	Estelle	Conseillère déléguée	1027	4	164,42 €
WEIGEL	Christian	Conseiller délégué	1027	4	164,42 €

6. COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Mme le Maire donne la parole à M. Jonathan WILLER.

M. Jonathan WILLER indique qu'en 2023, 1020 mandats et 177 titres ont été traités. Les résultats des opérations de recettes et de dépenses effectuées au cours de l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 sont les suivants :

EXERCICE COMPTABLE 2023 (du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2023)		
SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTAT GLOBAL
Dépenses : 688 437,93 € Recettes : 922 750,39 €	Dépenses : 651 154,84 € Recettes : 680 749,14 €	Excédent 2023 : 263 906,76 €
Excédent : 234 312,46 €	Excédent : 29 594,30 €	

M. WILLER indique que les dépenses 2023 sont réparties comme suit :

- ✓ 12.768,10 € soit 1,85 % des dépenses pour le CCAS
- ✓ 11.396,57 € soit 1,66 % pour l'enfance (périscolaire 2023 : 50.766,30 € sera payé en 2024),
- ✓ 22.039,29 € soit 3,20 % pour la culture, les fêtes et les associations,
- ✓ 128.039,22 € soit 18,60 % pour le cadre de vie, l'entretien des voiries et des bâtiments,
- ✓ 237.314,45 € soit 34,47 % pour les services à la population et l'administration générale,
- ✓ 109.373,04 € soit 15,89 % pour les frais de fonctionnement,
- ✓ 167.507,26 € soit 24,33 % pour les cotisations obligatoires.

Les recettes sont composées entre autres de 21.304,18 € de produits de services ventes (bois, concessions, ...), 692.620,13 € d'impôts et taxes, 183.852,36 € de dotations de l'État, 12.436,29 € d'autres revenus de gestion, 5.944,34 € de produits exceptionnels (grèves, affaires, ...) et 5.859,39 € de remboursements (congé maladie, contrat aidé, ...)

Les investissements ont été les suivants : les travaux d'ADAP à l'arrière de la Maison Communale pour 35.162,40 €, un premier paiement pour le système de vidéoprotection pour 27 433,82 €, l'achat d'une épareuse pour 13.557,60 €, une nouvelle saleuse pour 3.990,00€, la mise en place d'éclairage LED dans les bâtiments publics pour 27.433,82 €, la dernière tranche des travaux de la rue de Hésingue pour 65.094,66 €.

Nous avons perçu une subvention de 7.660,50 € pour l'ADAP de la Maison Communale, 2.015,00 € pour les chemins ruraux, 100.000,00 € de la Région pour la voie verte rue de Hésingue et 38.700,00 € de la CAF. 106.512,07 € de FCTVA, ainsi que 22.026,79 € de taxe d'aménagement et 133.906,28 € provenant des excédents de fonctionnement capitalisés.

La ligne de trésorerie de 2023 n'a été pas utilisée.

Suite à l'exposé de M. WILLER, Mme le maire souhaite savoir si les conseillers ont des questions ; ceci n'est pas le cas.

Mme le Maire remercie M. Jonathan WILLER pour le travail réalisé au long de l'année.

Denise HECHT demande à Mme le Maire de quitter la salle des délibérations.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les résultats du compte administratif 2023.

Mme le Maire rejoint la salle des délibérations et remercie les conseillers pour leur confiance. Des remerciements vont également aux personnes qui tout au long de l'année s'occupent des finances de la commune, sous quelque forme que ce soit.

7. COMPTE DE GESTION 2023

Mme le Maire demande au conseil municipal d'approuver le compte de gestion établi par la Trésorerie de SAINT-LOUIS pour l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 et qui n'appelle aucune observation particulière. Le compte administratif et le compte de gestion coïncident parfaitement.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion établi pour l'année 2023.

8. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023

Au vu du résultat d'exploitation de la section de fonctionnement du compte administratif 2023 qui présente un excédent de 234 312,46 €, Mme le maire demande à l'assemblée d'approuver l'affectation de 234 312,46 € au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » de la section d'investissement du budget primitif 2024.

Excédent de fonctionnement : 234 312,46 €

Excédent reporté : 0 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 234 312,46€

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'affectation de 234 312,46 € du résultat 2023 au compte 1068 de la section d'investissement au budget primitif 2024.

9. APPROBATION DES RÉSULTATS CUMULÉS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023

Mme le Maire indique que les résultats de l'exercice 2023, sont les suivants :

Résultat de clôture de la section d'investissement 2023 (excédent) : 223 798,52 €

Ce montant correspond au cumul du résultat d'investissement 2023 de 29 594,30 € et du résultat de clôture d'investissement 2022 de 194 204,22 €.

Résultat cumulé de clôture pour l'année 2023 (excédent) : 458 110,98 €

Ce montant correspond à l'excédent du résultat de fonctionnement 2023 de 234 312,46 € et l'excédent du résultat de clôture d'investissement 2023 de 223 798,52 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les résultats de l'exercice 2023.

10. TAXES LOCALES

Mme le Maire informe que chaque année, les taux des taxes locales, qu'ils soient modifiés ou non, doivent être votés obligatoirement avant une date butoir.

Également, Mme le maire rappelle que si la commune ne souhaite pas augmenter les taux, la base évolue tout de même chaque année.

Depuis 2021, la commune ne perçoit plus la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette perte a été compensée par récupération de la taxe foncière bâtie départementale et versement au titre du coefficient correcteur dont le montant prévisionnel pour 2024 est de 249 910€ (comptabilisé au 73111)

COMPTES	MONTANT
73111 - Taxes foncières et d'habitation	429 837 €
748 - Allocations compensatrices	4 147 €

Cette somme de 429 837 € est diminuée de 65.401,00 €, (FNGIR Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) imputée au compte de 73923 en dépenses.

Nature de la taxe	Taux voté en 2023	Taux voté en 2024	Produits prévisionnels 2024
Taxe d'habitation	19,72 %	19,72 %	21 515 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	28.93 %	28.93 %	383 612 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	88.25 %	88,25 %	24 710€
TOTAL : 429 837 €			

M. B. BOEGLIN s'interroge sur la façon de taxer les résidences secondaires. Mme le Maire lui répond.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe les taux des taxes foncières pour l'année 2024 aux mêmes niveaux qu'en 2023.

11. BUDGET PRIMITIF 2024

Mme le Maire indique que chaque conseiller a reçu un exemplaire du budget primitif 2024 numérique ou sur demande en version papier. Le budget primitif 2024 d'un montant total de 2.078.615,00 € est équilibré en dépenses et en recettes, en fonctionnement à 936.166,00 € et en investissement 1.142.449,00 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
11	Charges à caractère général	379.060,00 €	70	Produits des domaines et ventes (bois-cimetière-chasse-pêche)	35.150,00 €
12	Charges de personnel	285 930,00 €	73	Impôts et taxes	22.000,00 €
14	Atténuation de produits FNGIR	88.001,00 €	731	Impositions directes	646.400,00 €
65	Autres charges de gestion courante	126.030,67 €	74	Dotations, subventions et participations	192.500,00 €
66	Charges financières intérêts	43.696,22 €	75	Produits gestion courante (Revenus immeubles - baux ruraux)	7.000,00 €
67	Charges spécifiques	800,00 €	76	Produits financiers	17.510,71 €
68	Dotations aux amortissements	500,00 €	77	Produits spécifiques	800,00 €
			78	Retour provision pour risques	2.305.29 €
041	Opérations d'ordre	12.148,11 €	13	Atténuations de charges	12.500,00 €
	TOTAL	936.166,00 €		TOTAL	936.166,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
16	Remboursement emprunts	92.048,85 €	10	Dotations (FCTVA - TLE)	223.798,52 €
20	Immobilisations incorporelles	116.700,00 €	1068	Excédent de fonctionnement 2023	295.988,17 €
21	Dépenses d'équipement (Travaux - matériel de voirie - mobilier)	665.500,15 €	13	Subventions d'investissements reçues	348.514,20 €
041	Opération d'ordre	12.000,00 €	041	Opération d'ordre	24.148,11 €
23	Travaux	256 200,00 €	16	Emprunt	250.000,00 €
	TOTAL	1.142.449,00 €		TOTAL	1.142.449,00 €

Il est prévu pour 2024 en investissement la fin des travaux de mise en place de caméras de vidéoprotection dans le village, des travaux de réhabilitation de la Maison Communale, la restauration du Maître autel de l'église, l'aménagement d'un commerce dans l'ancien local des pompiers, la création d'une annexe à l'école, des correcteurs acoustiques pour la PSAS et le périscolaire, la mise en place de grillage et muret rue des Écureuils, un aménagement de sécurité Rue de Hégenheim,

Mme le maire précise que la Commune va obtenir différentes subventions pour des travaux déjà réalisés ou prévus, à savoir :

- ✓ 11.200 € par site de la Région pour l'étude de panneaux photovoltaïques
- ✓ 23.000 € de la Région et 24.250 € de la DETR pour l'installation de caméras
- ✓ 119.000 € pour les travaux de la voie verte de la rue de Hésingue (DISL)
- ✓ 3.064 € de DETR pour l'ADAP de la Maison Communale
- ✓ 5.000 € de SLA pour l'installation électrique de la Maison Communale

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif 2024.

L'enveloppe générale des subventions aux associations est votée dans le budget et la délibération attribuant les sommes de façon nominative aux associations sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

A ce jour toutes les associations n'ont pas fait de demande de subvention et si ces demandes ne parviennent pas en mairie avant le vote de subventions au mois de juin, les associations n'ayant pas fait la demande se verront privées de subvention communale. Un échange aura lieu en commission puisqu'une demande de subvention est validée si l'association a eu l'utilité de la subvention sur l'année écoulée.

12. PROVISIONS POUR RISQUES

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu les articles L 2321-2 et L 2321-3 du CGCT,

Toutes les communes, quelle que soit leur taille, sont soumises à un régime de droit commun de provisions pour risques, avec obligation de provisionner en présence de trois risques principaux (art. R 2321-2 du CGCT) :

- La provision pour contentieux : « dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune, une provision est constituée à hauteur du montant estimé par la commune de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru. »

- La provision dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du code du commerce : s'appliquent aux garanties d'emprunts, aux prêts et créances, avances de trésorerie ou participations en capital à un organisme faisant l'objet d'une telle procédure.

- La provision pour recouvrement des restes sur comptes de tiers : une telle provision intervient lorsque, malgré les diligences faites par le comptable public, le recouvrement sur compte de tiers est gravement compromis. La provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

Dans le cadre d'une démarche de gestion responsable et transparente et dans le respect du principe de prudence énoncé dans l'instruction M14, la commune peut également décider de constituer des provisions dès l'apparition d'un risque potentiel mais non certain, apprécié lors de l'élaboration budgétaire. Le régime de droit commun est le régime des provisions semi-budgétaires qui permet l'inscription dans les dépenses réelles de la collectivité d'une dotation en provision, sans contrepartie en recettes d'investissement. Les provisions seront ajustées annuellement en fonction de l'évolution du risque. Elles donneront lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque ne sera plus susceptible de se réaliser.

Vu la proposition d'inscrire au budget primitif les provisions pour risques ci-dessous

Au compte 6817 : Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulant

La provision est estimée sur la base des taux d'encaissement, du contexte général de recouvrement et du nombre de points de recouvrement récupérés suite aux relances.

La provision est réévaluée régulièrement en fonction des encaissements réels reçus par la commune, au minimum une fois par an, plus souvent si nécessaire.

Pour 2024, le risque est estimé à 423,00 €.

Pour information, nous allons récupérer cette somme en 2024. En 2024 nous allons récupérer la somme de 2023 soit 2 305,29 €.

Après délibération, le conseil municipal approuve la provision du compte « 6817 » pour la somme de 423,00 € afin de provisionner les risques.

13. ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Mme E. KROPP rappelle que suite à la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République de 2013, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'organisation du temps scolaire.

Le conseil d'école s'est réuni le 11 mars 2024 afin de se prononcer sur l'organisation des temps scolaires à la prochaine rentrée scolaire de septembre et pour les trois années à venir.

A l'unanimité le conseil d'école, qui a un avis consultatif, s'est prononcé en faveur du maintien du rythme scolaire sur 04 jours et le maintien des horaires actuels à savoir : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00.

Mme E. KROPP demande aux conseillers de délibérer et propose de suivre l'avis du conseil d'école.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité des membres présents se prononce en faveur du maintien du rythme scolaire sur 04 jours et le maintien des horaires actuels à savoir : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00.

14. AVENANT A LA CONVENTION CONCERNANT LE LOGEMENT DU CURÉ

Ceci concerne le conseil de fabrique de la paroisse Saint Rémy de Hégenheim et les communes de la communauté de paroisses « Terre d'Envol », à savoir Blotzheim, Buschwiller, Hésingue, Hégenheim et Michelbach le Bas.

Une indemnité avait été allouée au curé nommé et reconduite à son départ pour les dépenses du conseil de fabrique de Hégenheim en faveur de la communauté (mise à disposition de salles pour les rencontres, réunions, bureau pour les impressions pour les 5 paroisses ainsi qu'une chambre qui reçoit ponctuellement des prêtres).

En 2014 le montant de cette indemnité était de 6297 € répartis au prorata du nombre des habitants de chaque commune. Ce montant est resté inchangé. Le conseil de fabrique souhaite réviser ce montant (+5%) pour donner suite aux hausses des frais de chauffage et d'électricité.

Commune	Habitants	Quote-part	Quote-part de 6297 €	En 2024 +5 %
Buschwiller	1060	8 %	503	528

Les conseillers s'interrogent et débattent sur l'opportunité de payer ces frais alors que la commune de Buschwiller dispose d'un presbytère. Mme le Maire et M. B. BOEGLIN indiquent que le rez-de-chaussée du presbytère de HEGENHEIM est utilisé pour les réunions de la communauté des paroisses Terre d'envol, mais aussi pour les cours de catéchisme, la préparation des feuilles de messe etc...

Mme D. HECHT rappelle aux conseillers qu'il ne s'agit « que » de 25 € en plus par rapport à 2023 et que le montant était inchangé depuis 10 ans.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité des membres présents se prononce en faveur de l'avenant à la convention concernant le logement du curé aux conditions susvisées.

15. ACHAT DE TERRAIN

M. D. HUTTENSCHMITT indique aux conseillers que suite aux travaux de réalisation de la piste cyclable, il convient d'acquérir deux parcelles situées en section 4 n° 119 et 120 d'environ 6 et 7 m², ceci afin de permettre un bon écoulement des eaux. Les propriétaires M. et Mme GREDER Gilles et Cindy sont favorables au fait de vendre ces parcelles à la commune pour un euro symbolique. Les frais d'acte de vente auxquels s'ajoutent ceux de la mainlevée de la servitude seront à la charge de la commune. M. D. HUTTENSCHMITT demande aux conseillers de valider l'achat de ces deux terrains aux conditions susvisées. Il précise que ces parcelles seront intégrées dans le domaine public.

Après délibération, le conseil municipal à 13 voix POUR (D. BERRANG dont procuration de M. SCHLEGEL, B. BOEGLIN, S. BOUDOT, J. DUCRON, C. GUTH, D. HECHT, D. HUTTENSCHMITT, E. KROPP, S. VETTER, Y. VOLLMER, C. WEIGEL, C. WILLER) et 1 ABSTENSION (C. GREDER) approuve l'achat des parcelles ci-dessus aux conditions susvisées et leur intégration dans le domaine public.

16. VENTE DE TERRAIN

M. D. HUTTENSCHMITT indique aux conseillers que suite à une discussion avec M. ROSENSTIEHL David ce dernier est intéressé par l'achat de la parcelle située en section 17 n°419 d'une superficie de 152 m² longeant sa propriété. Le prix proposé par la commission urbanisme est de 8.000 € l'are avec frais de notaire et de géomètre à la charge de l'acheteur. M. ROSENSTIEHL a donné son accord. Aussi M. HUTTENSCHMITT demande aux conseillers de valider cette vente.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve la vente de la parcelle ci-dessus aux conditions susvisées.

17. SIGNATURE DES AUTORISATIONS D'URBANISMES

Mme le Maire vu l'article L 422-7 du code de l'urbanisme qui stipule que si le maire et/ou l'adjoint délégué à l'urbanisme sont intéressés par un projet faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme, soit en leurs noms personnels, soit comme mandataires, le conseil municipal de la commune doit désigner un autre de ses membres pour prendre la décision.

Mme le Maire propose que Mmes D. HECHT et S. BOUDOT soient autorisées à signer les autorisations d'urbanismes en cas d'intéressement du maire ou de l'adjoint délégué.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve la proposition ci-dessus.

18. DIVERS

- ✓ Suite aux différentes démissions et nominations, Mme le Maire indique que les commissions communales sont remaniées comme ci-dessous :

Commission Finances	Commission d'Appels d'Offres	CCID (Commission Communale des Impôts Directs)	Commission Scolaire et Jeunesse
			Conseillère municipale déléguée : Estelle KROPP
Christèle WILLER Denise HECHT Denis HUTTENSCHMITT Sabine BOUDOT Bernard BOEGLIN Jacques DUCRON Christine GUTH Estelle KROPP Christian WEIGEL Séverine VETTER	Denis HUTTENSCHMITT Bernard BOEGLIN Jacques DUCRON Christian WEIGEL	Titulaires : BAUR Gilbert BOUQUOT Georgette CRON Philippe MULLER Hervé Suppléants : BERRANG Dominique BROBECKER Armand GOEPFERT Jenny GREDER Cindy HUTTENSCHMITT Denis LEGENDRE Michel	Christèle WILLER Denis HUTTENSCHMITT Bernard BOEGLIN Sabine BOUDOT Christine GUTH Estelle KROPP Cindy GREDER
Responsable : Denise HECHT, 1^{re} adjointe CCAS / Vie associative / Affaires transfrontalières			
CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)		Vie associative, sportive et culturelle	
Membres élus : Christèle WILLER, Denise HECHT, Sabine BOUDOT, Christine GUTH, Christian WEIGEL, Yvon VOLLMER, Membres non-élus : Marie-Jeanne BAUMANN, Armand BROBECKER, Véronique DISS, Christiane WILLER		Conseiller municipal délégué : Christian WEIGEL (fêtes et cérémonies)	
		Christèle WILLER, Denise HECHT, Denis HUTTENSCHMITT, Sabine BOUDOT, Bernard BOEGLIN, Christine GUTH, Christian WEIGEL	
Responsable : Denis HUTTENSCHMITT, 2^e adjoint Commission Urbanisme / Voirie / Agents techniques / Forêt			
Christèle WILLER, Denise HECHT, Denis HUTTENSCHMITT, Sabine BOUDOT, Bernard BOEGLIN, Jacques DUCRON, Dominique BERRANG, Mathieu SCHLEGEL, Séverine VETTER			
Responsable : Sabine BOUDOT, 3^e adjointe Commissions Qualité de vie - Chasse / Communication			
Qualité de vie			
Christèle WILLER, Denise HECHT, Denis HUTTENSCHMITT, Sabine BOUDOT, Bernard BOEGLIN, Jacques DUCRON, Christine GUTH, Dominique BERRANG, Mathieu SCHLEGEL, Séverine VETTER			
Communication			
Conseillère municipale déléguée : Christine GUTH (BM & photos)			
Christèle WILLER, Denise HECHT, Denis HUTTENSCHMITT, Sabine BOUDOT, Bernard BOEGLIN, Jacques DUCRON, Christine GUTH, Estelle KROPP, Cindy GREDER			
Responsable : Bernard BOEGLIN, 4^e adjoint Commission Bâtiments / Cimetière / Salle polyvalente			
Conseiller municipal délégué : Jacques DUCRON (environnement et développement durable)			
Christèle WILLER, Denise HECHT, Denis HUTTENSCHMITT, Sabine BOUDOT, Bernard BOEGLIN, Jacques DUCRON, Christian WEIGEL, Dominique BERRANG, Yvon VOLLMER			

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve le tableau des commissions communales ci-dessus.

- ✓ Suite aux différentes démissions et nominations, Mme le Maire indique que les commissions intercommunales sont remaniées comme ci-dessous :

	Titulaire	Suppléant
SAINT-LOUIS AGGLOMERATION (SLA)	WILLER Christèle	
SLA – Affaires transfrontalières	HECHT Denise	
SLA - Assainissement	DUCRON Jacques	
SLA – Développement rural	SCHLEGEL Mathieu	VETTER Séverine
SLA - Eau	BERRANG Dominique	
SLA – Enfance, Jeunesse, Bilinguisme	KROPP Estelle	GREDER Cindy
SLA – Environnement, Climat, Energie	BOUDOT Sabine	DUCRON Jacques
SLA - Habitat	BOEGLIN Bernard	
SLA – Mobilité douce & Pistes Cyclables	VETTER Séverine	KROPP Estelle
SLA – Mutualisation & Proximité	DUCRON Jacques	HUTTENSCHMITT Denis
SLA - Numérique	WILLER Christèle	
SLA – Patrimoine & Infrastructures	BOEGLIN Bernard	
SLA – Petite enfance	KROPP Estelle	
SLA - Santé	HECHT Denise	BOUDOT Sabine
SLA - Sports	BOUDOT Sabine	VOLLMER Yvon
SLA - Tourisme	BERRANG Dominique	
SLA – Transports urbains	WEIGEL Christian	VETTER Séverine
SLA – Valorisation des déchets	HUTTENSCHMITT Denis	DUCRON Jacques
SIVU « Syndicat des Communes Forestières du Haut- Sundgau »	DUCRON Jacques	SCHLEGEL Mathieu
Brigades-Vertes	HUTTENSCHMITT Denis	DUCRON Jacques
SIDEL « Syndicat Intercommunal de l'Electricité »	HUTTENSCHMITT Denis	BOEGLIN Bernard
Eurodistrict Trinational de Bâle	HECHT Denise	
Office du Tourisme du Pays de St. Louis/Huningue	GUTH Christine	GREDER Cindy
Syndicat mixte des cours d'eau du Sundgau Oriental – Délégués Communaux	WEIGEL Christian	BERRANG Dominique
Syndicat mixte des cours d'eau du Sundgau Oriental – Déléguée SLA	HECHT Denise	
Correspondant défense	HECHT Denise	

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve le tableau des commissions intercommunales ci-dessus.

- ✓ Mme le Maire indique que la prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 24 juin 2024 à 19 h15.
- ✓ Mme le Maire rappelle que la prochaine réunion de la commission urbanisme, sécurité, qualité de vie aura lieu le 27 mai 2024 à 19 h 00.
- ✓ Mme le Maire rappelle que les élections européennes auront lieu le 09 juin 2024 de 08h00 à 18h00. A ce jour le nombre de bénévoles ne permet pas des permanences de 2 heures au bureau de vote. Mme le Maire

indique que le temps de permanence passe à 02h30 par créneau. Un nouveau planning parviendra aux conseillers dans les meilleurs délais.

- ✓ M. C. WEIGEL indique qu'il y a régulièrement du « rodéo-moto » sur le parking de la salle polyvalente. Mme le Maire fait savoir qu'il convient de prévenir les forces de l'ordre au moment des faits. Le secrétariat de la mairie se charge de prévenir la police municipale et la brigade-verte.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-neuf heures quinze minutes.

TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 12 AVRIL 2024

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 19 FEVRIER 2024
2. ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT
3. ELECTION D'UN NOUVEAU CONSEILLER DELEGUE
4. ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE ELU DU CCAS
5. INDEMNITES DES ELUS
6. COMPTE ADMINISTRATIF 2023
7. COMPTE DE GESTION 2023
8. AFFECTATION DU RESULTAT 2023
9. APPROBATION DES RESULTATS CUMULES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
10. TAXES LOCALES 2024
11. BUDGET PRIMITIF 2024
12. PROVISIONS POUR RISQUES
13. ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE
14. AVENANT A LA CONVENTION CONCERNANT LE LOGEMENT DU CURÉ
15. ACHAT DE TERRAIN
16. VENTE DE TERRAIN
17. SIGNATURE DES AUTORISATIONS D'URBANISMES
18. DIVERS

NOM-PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION A
WILLER Christèle	Maire		
HECHT Denise	1 ^e adjointe		
HUTTENSCHMITT Denis	2 ^e adjoint		
BOUDOT Sabine	3 ^e adjointe		
BOEGLIN Bernard	4 ^e adjoint		
BERRANG Dominique	conseiller		
DUCRON Jacques	conseiller		
GREDER Cindy	conseillère		
GUTH Christine	conseillère		
KROPP Estelle	conseillère		
SCHLEGEL Mathieu	conseiller		BERRANG Dominique
VETTER Séverine	conseillère		
VOLLMER Yvon	conseiller		
WEIGEL Christian	conseiller		